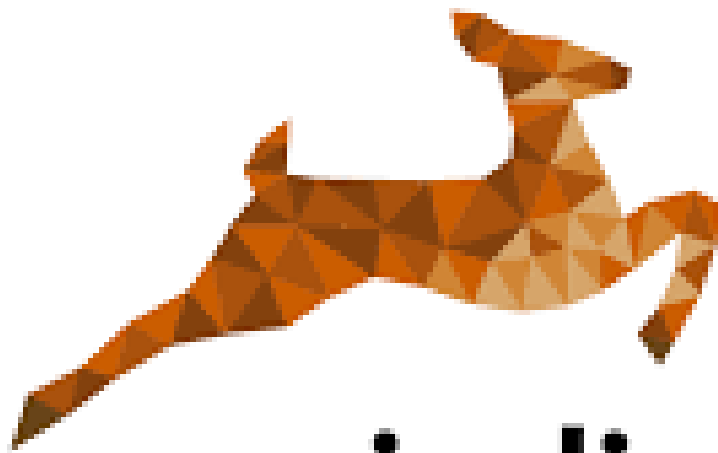


# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022



**riedisheim**

[www.riedisheim.fr](http://www.riedisheim.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL**

## Table des matières

<b>ACTUALITES .....</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>LA LOI DE FINANCES 2022 .....</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B.) ET BASES LEGALES .....</b>	<b>4</b>
<b><u>A1 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DRF : .....</b>	<b>8</b>
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES .....</b>	<b>8</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>9</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>11</b>
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : .....</b>	<b>11</b>
<b>NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 .....</b>	<b>11</b>
<b>DETAIL DES INVESTISSEMENTS DE PLUS DE 30K€.....</b>	<b>12</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>13</b>
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RRI : .....</b>	<b>14</b>
<b>EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE .....</b>	<b>14</b>
<b>EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT .....</b>	<b>15</b>
<b><u>A2 - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS .....</u></b>	<b><u>16</u></b>
<b><u>A3 - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE .....</u></b>	<b><u>17</u></b>
<b>TABLEAU PREVISIONNEL DE LA DETTE ET DE SON ANNUITE .....</b>	<b>17</b>
<b><u>A3B - LE NIVEAU D'EPARGNE BRUTE, D'EPARGNE NETTE ET D'ENDETTEMENT.....</u></b>	<b><u>18</u></b>
<b>EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT .....</b>	<b>18</b>
<b><u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES FINANCES.....</u></b>	<b><u>19</u></b>
<b>PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>19</b>
<b>PROSPECTIVE.....</b>	<b>21</b>
<b><u>BUDGET EAU 2021.....</u></b>	<b><u>22</u></b>
<b><u>B1 - LA STRUCTURE DES EFFECTIFS .....</u></b>	<b><u>23</u></b>
<b><u>B2 – LES DEPENSES DE PERSONNEL .....</u></b>	<b><u>24</u></b>
<b><u>B3 – LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL.....</u></b>	<b><u>25</u></b>
<b><u>B3B – L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL.....</u></b>	<b><u>26</u></b>
<b><u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE RESSOURCES HUMAINES .....</u></b>	<b><u>26</u></b>

# ACTUALITES

## Contexte

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire avec une baisse historique du PIB en France. En 2021, la situation est restée fragile, avec plusieurs vagues d'urgence sanitaire ayant entraîné une limitation des déplacements et de l'activité économique. Désormais, grâce notamment à l'allègement des restrictions sanitaires qui a permis une relance graduelle de l'économie et à la poursuite des mesures de soutien, il est constaté un rebond significatif de la croissance. La dynamique de croissance et d'emploi enregistrée sur la première partie de l'année 2021 devrait se confirmer et reste bien orientée pour la fin de l'année.

La Loi de Finances (LF) 2022 est construite sur une hypothèse d'un PIB de +4% en 2022, après le rebond de 2021 de +6% qui faisait suite à une chute historique de -8% en 2020. L'inflation serait quant à elle de 2.8% en 2021.

## La loi de finances 2022

Si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public, le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes.

Le déficit public devrait, en effet, diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022. Un déficit public qui serait donc presque divisé par deux en un an.

La Loi de finances 2022 s'inscrit dans la poursuite des réformes engagées et stabilise le volet des dotations. La dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal est fixée comme l'an dernier à hauteur de 18.3 milliards d'euros.

La suppression de la taxe d'habitation se poursuit en 2022, les 20% des contribuables payant encore la TH se verront appliquer un allègement de 65% et ne paieront plus rien en 2023. Depuis 2021, les communes bénéficient du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (THPB) qui revenait au département. L'écart existant entre la taxe d'habitation supprimée et la part départementale de la

TFPB est compensé par le versement d'un complément calculé sur la base d'un-coefficient correcteur qui assure la neutralité de la réforme pour chaque commune.

Le Loi de finances 2022 poursuit la mise en œuvre du plan de relance avec le renforcement des mesures en matière d'emploi et accélère la transition écologique, le dispositif MaPrimRénov étant prolongé en 2022.

## Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) et bases légales

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est prévu par la loi. Ses contours sont définis par l'article L2312-1 du CGCT, son contenu est détaillé dans l'article D2312-3 du même code.

### **Article L2312-1**

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

### **Article D2312-3**

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

**Aussi, la ville de Riedisheim présentera dans son ROB :**

- **Les orientations budgétaires (A1)**
- **La présentation des engagements pluriannuels (A2)**
- **La structure et la gestion de l'encours de la dette (A3)**
- **Le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement (A3 bis)**
- **La structure des effectifs (B1)**
- **Les dépenses de personnel (B2)**
- **La durée effective du travail dans la commune (B3)**
- **L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel (B3 bis)**

# A1 - Les orientations budgétaires

## Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	R 2020	B 2021	R 2021*	P 2022	Ecart R 2021 / R 2020		Ecart B 2021 / P 2022	
					Valeur	%	Valeur	%
<b>011 - Charges à caractère général</b>	2 140 846 €	2 660 000 €	2 347 591 €	2 700 000 €	206 745 €	9,7%	40 000 €	1,5%
<b>012 - Charges de personnel</b>	4 888 605 €	5 000 000 €	4 961 411 €	5 100 000 €	72 806 €	1,5%	100 000 €	2,0%
<b>014 - Atténuations de produits</b>	264 338 €	270 000 €	255 824 €	260 000 €	- 8 514 €	-3,2%	-10 000 €	-3,7%
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	1 153 089 €	1 350 000 €	1 182 652 €	1 650 000 €	29 563 €	2,6%	300 000 €	22,2%
<b>66 - Charges financières</b>	305 800 €	290 000 €	276 520 €	280 000 €	- 29 280 €	-9,6%	-10 000 €	-3,4%
<b>67/68 - Charges exceptionnelles et provisions</b>	13 786 €	30 000 €	26 206 €	13 000 €	12 420 €	90,1%	-17 000 €	-56,7%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 766 464 €</b>	<b>9 600 000 €</b>	<b>9 050 204 €</b>	<b>10 003 000 €</b>	<b>283 741 €</b>	<b>3,2%</b>	<b>403 000 €</b>	<b>4,2%</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>				150 000 €			150 000 €	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 766 464 €</b>	<b>9 600 000 €</b>	<b>9 050 204 €</b>	<b>10 153 000 €</b>	<b>283 741 €</b>	<b>3,2%</b>	<b>553 000 €</b>	<b>5,8%</b>

\*Les données présentées pour le réalisé 2021 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

Les taux de réalisation 2021 par rapport au budget sont plutôt bons, le taux global de réalisation (hors dépenses imprévues) atteint 94% du budget.

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une progression de 3,2 % mais restent encore 1% en dessous des réalisations de 2019.

La prévision de dépenses de fonctionnement 2022 (hors dépenses imprévues) progresse de 4,2% par rapport au budget 2021, variation induite essentiellement par le chapitre 65.

L'augmentation du chapitre 65 s'explique par l'augmentation des subventions versées qui passent de 622 k€ à 865 k€ soit une progression 39% par rapport à 2021, due essentiellement :

- à une subvention de 60 k€ pour le démarrage du Centre Socio Culturel dans le cadre de la création de l'association C'RIEDI
- à l'intégration dans la subvention du CCAS d'un montant de 170 k€ supplémentaires permettant de couvrir les frais de mise à disposition de personnel de la ville qui dorénavant seront inscrits en dépenses dans le budget du CCAS afin d'afficher clairement les moyens financiers dégagés par la ville pour le fonctionnement du CCAS. Cette dépense est compensée à l'équivalent en recettes au compte 70

Les prévisions 2022 des autres chapitres budgétaires varient de la manière suivante par rapport au budget 2021 :

- augmentation des charges à caractère général limitée à 1,5%, soit en dessous du niveau de l'inflation,
- évolution des charges de personnel de 2%,
- baisse des charges exceptionnelles due à la fin de la rente viagère.

Globalement, l'écart avec les dépenses prévisionnelle 2021 (hors dépenses imprévues) reste limité à +4,2%. Hors subventions supplémentaires du CCAS entièrement compensée en recettes, l'écart est ramené à +2,4%.

## Informations complémentaires DRF :

### Subventions et participations versées

Bénéficiaire	Montant versé 2021	Proposition 2022
UNION associations	98 400 €	98 400 €
UNION fonctionnement	8 200 €	8 500 €
UNION manifestation	21 800 €	21 800 €
Amicale du personnel	23 000 €	23 000 €
Musique Municipale	91 000 €	91 000 €
Salon international de la photo		5 000 €
Mosaïque	3 200€	1 600 €
Jeunes licenciés	3 375 €	4 000 €
UNSS		2 500 €
CCAS	140 000 €	140 000 €
CCAS personnel		170 000 €
Foyers clubs courte échelle ALSH	148 508 €	148 508 €
Foyers clubs espace jeunes	65 684 €	65 684 €
Classes de découverte élémentaires Riedisheim	1 300 €	8 000 €
Classes de découverte collèges Riedisheimois	400 €	5 300 €
UDSP	780 €	900 €
Entretien tennis	4 000 €	1 000 €
Subventions exceptionnelles	12 891 €	10 000 €
Centre Socio Culturel – association C'Riedi		60 000 €
<b>Total subventions</b>	<b>622 538 €</b>	<b>865 192 €</b>
Collège St Ursule	20 066 €	25 000 €
SDIS	164 107 €	172 000 €
Brigades vertes	30 886 €	31 000 €
Syndicat mixte du Sundgau Oriental	6 821 €	6 890 €
Service numérique m2A	6 904€	6 000 €
<b>Total participations</b>	<b>228 784 €</b>	<b>240 890 €</b>



## Recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	R 2020	B 2021	R 2021*	P 2022	Ecart R 2021 / R 2020		Ecart B 2021 / P 2022	
					Valeur	%	Valeur	%
013 - Atténuations de charges	50 133 €	50 000 €	168 249 €	150 000 €	118 116 €	235,6%	100 000 €	200,0%
70 - Produits des services	286 665 €	523 000 €	596 888 €	560 000 €	310 223 €	108,2%	37 000 €	7,1%
73 - Impôts et taxes	8 235 992 €	8 270 000 €	8 706 814 €	8 780 000 €	470 822 €	5,7%	510 000 €	6,2%
74 - Dotations et participations	1 845 012 €	2 000 000 €	1 523 280 €	1 590 000 €	-321 732 €	-17,4%	-410 000 €	-20,5%
75 - Autres produits de gestion courante	701 064 €	720 000 €	733 327 €	736 000 €	32 263 €	4,6%	16 000 €	2,2%
76 - Produits financiers	10 €		192 €		182 €			
77 - Produits exceptionnels	67 136 €	50 000 €	483 013 €	25 000 €	415 878 €	619,5%	-25 000 €	-50,0%
775 - Produits des cessions	250 €	(1 400 000 €)	455 505 €	(1 385 000 €)	455 255 €		(-15 000 €)	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 186 012 €</b>	<b>11 613 000 €</b>	<b>12 211 763 €</b>	<b>11 841 000 €</b>	<b>1 025 752 €</b>	<b>9,2%</b>	<b>228 000 €</b>	<b>2,0%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)</b>	<b>11 185 762 €</b>	<b>11 613 000 €</b>	<b>11 756 258 €</b>	<b>11 841 000 €</b>	<b>570 497 €</b>	<b>5,1%</b>	<b>228 000 €</b>	<b>2,0%</b>

\*Les données présentées pour le réalisé 2021 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

<sup>1</sup> Pour le budget 2021 et la prévision 2022, les produits des cessions sont donnés à titre indicatifs, ils sont prévus en investissement au chapitre 024

Le volume de recettes 2021 (hors cessions) est supérieur à l'année passée +5,1%, augmentation liée essentiellement :

- au rattrapage des refacturations à m2A de la restauration scolaire pour 2019/2020 au chapitre 70 (recettes perçues en retard en attente de la signature de la convention),
- au remboursement par l'assureur des salaires de l'année 2020 et 2021 en cas d'absences prolongées (chapitre 013).

Avec la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), les anciennes compensations des exonérations de la TH sont basculées du chapitre 74 au chapitre 73 (290 k€).

Pour 2022 le remboursement des frais de personnel du CCAS (170k€) maintient le niveau de recettes du chapitre 70.

Les crédits inscrits en 2022 aux chapitres 73 + 74, soit 10.370 k€ évoluent très légèrement par rapport au budget 2020 soit +1%.

Le préfinancement du bassin d'orage rue des Bois (90k€) prévu en 2021 ne sera finalement pas nécessaire, le SIVOM prenant directement en charge sa part du financement.

Globalement, les prévisions de recettes totales de fonctionnement progressent de 2%.

Pour mémoire, les attributions de compensation versées par m2A ont été modifiées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de compétence du PLUi :

<b>Années</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Montant</b>	724 889 €	714 784 €	713 508 €	712 231 €

## Dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement	R 2020	B 2021	R 2021*	P 2022
13 - Subvention d'investissement		150 000 €	150 000 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	727 245 €	2 255 000 €	2 253 598 €	760 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	108 721 €	320 810 €	117 428 €	235 000 €
21 - Immobilisations corporelles	1 163 400 €	3 101 446 €	1 547 931 €	2 300 000 €
23 - Immobilisations en cours <sup>1</sup>	3 059 882 €	3 106 197 €	2 303 154 €	3 380 000 €
26 - Participations et créances		5 000 €		5 000 €
27 - Autres immobilisations financières		5 000 €		5 000 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 059 249 €</b>	<b>8 943 453 €</b>	<b>6 372 111 €</b>	<b>6 685 000 €</b>
020 - Dépenses imprévues		100 000 €		100 000 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 059 249 €</b>	<b>9 043 453 €</b>	<b>6 372 111 €</b>	<b>6 785 000 €</b>

\*Les données présentées pour le réalisé 2021 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

En 2021 le prêt relais de 1,5 millions d'euros, souscrit dans l'attente de toucher les subventions et le FCTVA lié à l'espace Eberhardt, a été remboursé.

Le montant global des dépenses d'investissement figurant au budget 2022 est inférieur à la prévision 2021, baisse liée essentiellement au remboursement du prêt relais en 2021.

Par ailleurs, les difficultés d'approvisionnement ont très fortement impacté les délais de livraison, et les restes à réaliser reportés à 2022 sont cette année exceptionnellement élevés, soit environ 840 000€.

## Informations complémentaires :

### Nouvelles dépenses d'investissement 2022

Les propositions de dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Services	Montant k€	Services	Montant k€
Scolaire	2 153	Foncier	222
SCIN (voirie)	1 950	Social	96
CTM	479	Informatique	72
BEB	444	Environnement	60
Sport / Associations	268	Autres et arrondis	171
<b>Total</b>	<b>5 915</b>		

## Détail des investissements de plus de 30k€

Service	Libellé	Montant
BEV	PISTE CYCLABLE MODENHEIM NAVIGATION	1 270 000,00
SC	PERISCOLAIRE/RENOVATION ENERGETIQUE BARTHOLDI 1 - FIN TRAVAUX	875 000,00
SC	RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE MERMOZ	737 000,00
SC	PERISCOLAIRE LYAUTEY - DEBUT DU CHANTIER	350 000,00
BEV	VOIRIE RUES PAIX ET RIXHEIM - FIN TRAVAUX	280 000,00
BEB	RECONVERSION FRICHES – DEMOLITION SITE ELCO	160 000,00
BEV	ESPACE DE RESPIRATION 12 RUE D'ALSACE	115 000,00
BEV	LIAISONS DOUCES RUES NAEGELBERG ET DE LA BANLIEUE - TRAVAUX	100 000,00
SPO	TERRAIN MULTI SPORT	100 000,00
SPO	ETUDE TENNIS	100 000,00
BEB	RECONVERSION FRICHES – DEMOLITION SITE HANSER	80 000,00
BEB	RECONVERSION FRICHES – DEMOLITION SITE CASI	80 000,00
SC	SITE ECOLE BARTHOLDI – ALIMENTATION ELECTRIQUE (TARIF JAUNE)	80 000,00
BEV	VOIRIE COURANTE ET CHEMINS RURAUX	80 000,00
CT	VOIRIE ACQUISITION D'UNE NACELLE VL. 17M.	80 000,00
EL	REPLACEMENT CHAUDIERE C.T.M	58 000,00
BEV	VOIRIE PROGRAMME DE GRAVILLONNAGE	55 000,00
AS	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ESPACE EBERHARDT	52 000,00
BEV	PLACE BOOG - REQUALIFICATION	50 000,00
JF	LIAISONS DOUCES RUES NAEGELBERG ET DE LA BANLIEUE - FONCIER	50 000,00
EL	ECLAIRAGE PUBLIC LEDS	50 000,00
EL	MARQUAGE ROUTIER	50 000,00
SS	EHPAD - TRAVAUX RESEAUX DE CHAUFFAGE	50 000,00
CT	ESPACE VERT ACQUISITION D'UN VEHICULE A BENNE VL ELECTRIQUE	42 000,00
ENV	FRAIS D'ETUDES - DEPOLLUTION RUE DE LA HARDT	40 000,00
JF	FRAIS ACTES NOTARIES ET PV D'ARPENTAGE	40 000,00
BEB	CIMETIERE NOUVEAUX SANITAIRES PMR	35 000,00
JF	LIAISON DOUCE RUES MERMOZ/ZIMMERSHEIM – ACQUISITION FONCIER	30 000,00
CT	VOIRIE ACQUISITION D'UNE MINI PELLE 2t5 OCCASION	30 000,00

La part des dépenses de plus de 30 k€ ayant pour objectif direct une amélioration de l'environnement prévus sur l'exercice 2022 est de

**64%**

## Recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement	R 2020	B 2021	R 2021*	P 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves <sup>3</sup>	2 410 415 €	450 000 €	788 404 €	630 000 €
13 - Subventions d'investissement	564 636 €	3 150 000 €	1 224 876 €	2 142 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 075 €		1 317 €	
024 - Produit des cessions	(250 €)	1 400 000 €	(455 505 €)	1 385 000 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 976 126 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>2 014 597 €</b>	<b>4 157 000 €</b>
<i>Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)</i>	2 976 126 €	3 600 000 €	2 014 597 €	2 772 000 €
1068 - Excédent capitalisé	1 227 939 €	914 080 €	914 080 €	3 631 716 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 204 065 €</b>	<b>5 914 080 €</b>	<b>2 928 677 €</b>	<b>7 788 716 €</b>

\*Les données présentées pour le réalisé 2021 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

<sup>3</sup> Hors excédent capitalisé

<sup>4</sup> Pour les réalisations, les produits des cessions sont donnés à titre indicatifs ils sont réalisés en recettes de fonctionnement.

Les Décomptes Généraux Définitifs (DGD) des entreprises concernant l'Espace Eberhardt étant arrivés tardivement, les subventions d'investissement n'ont pas pu être sollicitées cette année, elles sont donc reportées sur l'exercice 2022.

Le rattrapage de FCTVA ayant été réalisé en 2020, nous revenons à un niveau plus classique à partir de 2021. Par ailleurs, le FCTVA sera automatisé à compter de 2022.

Les cessions concernent principalement des reventes qui seront réalisées en cours d'exercice pour des projets de logements aidés et la première part de la vente du Resto à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

Subventions prévues pour 2022 :

- Espace Eberhardt : 791 400 €
- Périscolaire Bartholdi : 417 500 €
- Rénovation énergétique : 678 800 €
- Désamiantage et démolition : 160 000 €
- Autres : 94 300 €

## Informations complémentaires RRI :

Les cessions prévues en 2022 sont :

- Habitation 12 rue d'Alsace : 260 000 €
- Habitation 14 rue de Bourgogne : 190 000 €
- Habitation 6 rue de Bourgogne : 290 000 €
- Le Resto : 410 000 €
- Parcelle rue de Bâle : 65 000 €
- Réseau câblé : 170 000€

## Evolution de la fiscalité locale

TAXE D'HABITATION	2018	2019	2020	2021	2022
Base imposable	21 529 909 €	21 913 224 €	21 608 877 €		
Taux TH	15,84%	15,84%	15,84%		
Produit TH	3 472 041 €	3 472 041 €	3 523 440 €		
<b>COMPENSATION ETAT</b>				1 768 184 €	1 787 792 €
FONCIER BATI	2018	2019	2020	2021	2022
Base imposable	13 960 959 €	14 458 287 €	14 826 308 €	14 885 764 €	15 391 880 €
Taux FB	18,81%	18,81%	18,81%	31,98%	31,98%
Produit FB	2 625 428€	2 718 953 €	2 788 161 €	4 760 467 €	4 922 323 €
FONCIER NON BATI	2018	2019	2020	2021	2022
Base imposable	44 326 €	48 332 €	48 708 €	52 416 €	54 198 €
Taux FNB	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%
Produit FNB	24 435 €	26 643 €	26 850 €	28 894 €	29 877 €

Produits des 3 taxes      6 061 169 €    6 217 637 €    6 338 451 €    6 557 545 €    6 739 992 €

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives calculé par la loi est pour 2022 de 3,4%.

Pour la construction budgétaire 2022, nous n'avons tenu compte que de cette seule revalorisation, la variation des bases physiques n'étant à ce jour pas connue, elle sera au besoin modifiée par décision modificative.

Les taux de la fiscalité locale restent inchangés pour 2022, la progression du produit fiscal est entièrement liée à la revalorisation des bases.

Pour mémoire, la Taxe d'Habitation a été supprimée en 2021 et remplacée par un transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Département. Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est donc la somme du taux communal et du taux départemental sans que cela n'ait d'impact pour le contribuable.

Ce changement ne permettant pas de compenser la perte financière pour Riedisheim, l'Etat a abondé notre fiscalité en 2021 d'un versement compensatoire pour atteindre le montant que nous aurions perçu avec la Taxe d'Habitation. Ce versement évoluera à présent avec la dynamique des bases fiscales.

Pour autant, le taux de Taxe d'Habitation ne peut plus être modifié par le Conseil Municipal et reste figé au niveau de 2017.

## Evolution des dotations de l'Etat

### Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	1 056 348 €	1 038 537 €	1 026 494 €	1 040 336 €	1 020 597 €	1 020 000 €
DNP*	128 879 €	115 991 €	104 392 €	93 953 €	84 558 €	75 000 €
DSU*	154 595 €	128 829 €	85 886 €	0 €	0 €	0 €
<b>DGF totale</b>	<b>1 339 822 €</b>	<b>1 283 357 €</b>	<b>1 216 772 €</b>	<b>1 134 289 €</b>	<b>1 105 155 €</b>	<b>1 095 000 €</b>

\*DNP = Dotation Nationale de Péréquation

\*DSU = Dotation de Solidarité Urbaine

Après une perte de près de 40% en 4 ans, représentant 876k€ soit 2,2M€ cumulés sur la période, la DGF a été stabilisée au niveau national dans les différentes lois de finances depuis 2017.

Cependant, force est de constater que depuis, notre dotation forfaitaire a encore été minorée de 3,5% par les différentes variations au sein de l'enveloppe. Notre DNP a elle diminué de près de 35% et Riedisheim est sortie en 2017 des critères de la DSU et n'en touche plus depuis 2020. C'est donc globalement une perte de plus de 18% depuis 2017 soit 235k€.

Pour 2022 nous partons sur une hypothèse de stabilité de la dotation forfaitaire et une poursuite de la baisse de la DNP par rapport à l'année passée.

## A2 - Les engagements pluriannuels

A ce jour, la ville de Riedisheim n'a plus d'engagements pluriannuels actés par AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement).

Un nouvel AP/CP sera créé en 2022 pour la construction du périscolaire Lyautey.

Le concours pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été lancé le 7 septembre 2021. Les candidats admis à concourir ont été sélectionnés le 3 novembre 2021. L'équipe de maîtrise d'œuvre sera choisie le 3 février 2022.

Les travaux devraient commencer en février 2023 et se finir en septembre 2024.

S'agissant d'une compétence de m2A, la ville a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage par délibération du 5 juillet du bureau de m2A accepté par délibération du 26 août 2021 du conseil municipal de Riedisheim. La ville de Riedisheim préfinancera le projet et m2A participera au coût du projet tel que défini dans la convention.

Les grands postes de dépenses au stade du Programme Technique Détaillé (PTD) sont :

- La construction du périscolaire pour 1 660 000 €
- Les aménagements extérieurs pour 500 000 €
- L'aménagement du parking rue des Alliés pour 105 000 €
- Les honoraires et frais pour 545 922 €

Soit un total de 2 810 922 € HT ou 3 373 106 € TTC.

Pour l'année 2022, les dépenses seront principalement :

- La mission d'assistance à maître d'ouvrage de l'ADAUHR : 18 270 €
- Les indemnités de concours : 19 932 €
- Une première part de mission de maîtrise d'œuvre : 180 000 €
- Divers frais : 60 000 €

Soit 278 202 € HT ou 333 842 € TTC. Aussi, un crédit de 350 000€ est prévu au budget 2022.

Le montant total de l'opération de 3 373 k€, ne sera au final porté par la ville qu'à hauteur de 855 k€ desquels il faudra déduire les subventions et le FCTVA soit un reste à charge estimé à 550k€.



# A3 - La structure et la gestion de l'encours de la dette

## Tableau prévisionnel de la dette et de son annuité

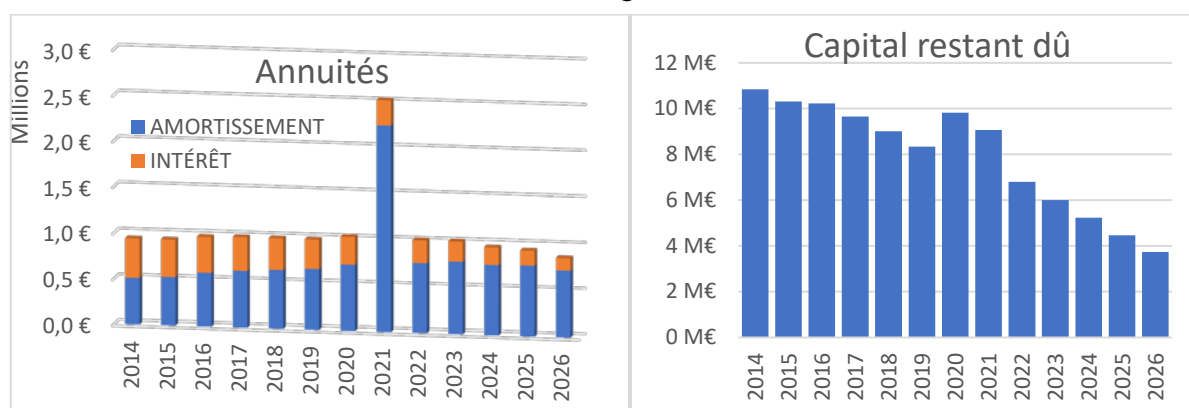
Evolution de la dette sur l'ancien mandat et le mandat en cours

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2014	510 086	432 008	942 094	10 894 526
2015	531 414	410 053	941 467	10 863 111
2016	588 483	393 087	981 570	10 274 629
2017	621 537	370 129	991 665	9 653 092
2018	643 720	346 864	990 583	9 009 373
2019	666 859	322 873	991 832	10 542 514
2020	725 995	305 805	1 031 801	9 816 519
2021	2 251 174	278 923	2 530 096	7 565 345
2022	766 639	249 883	1 016 522	6 798 706
2023	794 038	221 819	1 015 857	6 004 668
2024	770 128	193 382	963 510	5 234 540
2025	774 791	165 444	940 235	4 459 749
2026	732 700	137 749	870 449	3 727 049

En 2021, nous avons remboursé le prêt relais de 1,5M€ contracté pour la construction de l'Espace Eberhardt d'où l'importance de l'amortissement cette année.

Pour 2022, l'annuité de la dette revient à la normale et l'encours poursuit sa baisse importante. Il n'est pas prévu d'emprunter cette année.

Il est nettement perceptible que la dette de Riedisheim est ancienne. A partir de 2024, on voit les amortissements stagner et même baisser alors que dans la même période, les intérêts passent sous la barre des 200k€ et l'encours sous celle des 5M€.



# A3b - Le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement

## Evolution de l'autofinancement

	R 2020	B 2021	R 2021*	P 2022
<b>Capacité d'Autofinancement Brute</b>	<b>2 419 548</b>	<b>2 013 000</b>	<b>3 161 559</b>	<b>1 838 000</b>
<i>Capacité d'Autofinancement Brute (hors cession)</i>	<i>2 419 298</i>	<i>2 013 000</i>	<i>2 706 054</i>	<i>1 838 000</i>
<i>Ratio EB</i>	<i>21,63%</i>	<i>17,33%</i>	<i>23,02%</i>	<i>15,52%</i>
Remboursement du capital de la dette	727 245	755 000	753 598	760 000
<b>Capacité d'Autofinancement Nette</b>	<b>1 692 302</b>	<b>1 258 000</b>	<b>2 407 961</b>	<b>1 078 000</b>
<i>Capacité d'Autofinancement Nette (hors cession)</i>	<i>1 692 052</i>	<i>1 258 000</i>	<i>1 952 456</i>	<i>1 078 000</i>
<i>Ratio EN</i>	<i>15,13%</i>	<i>10,83%</i>	<i>16,61%</i>	<i>9,10%</i>

\*Les données présentées pour 2021 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Une fois retranché le remboursement du capital de la dette, on obtient la capacité d'autofinancement nette qui représente la contribution, dégagée par la section de fonctionnement, à la réalisation des investissements.

En 2021, l'épargne brute (EB) est largement supérieure aux prévisions ainsi qu'à l'épargne de 2020. Cela vient d'une part de la non réalisation de la totalité des dépenses, encore quelque peu impactées cette année par la COVID19, et d'autre part d'un rattrapage de recettes non perçues en 2020 pour raison de COVID19. Classiquement, on retrouve une épargne inférieure pour les prévisions 2022 mais qui n'obère pas notre capacité de remboursement.

### Ratio de capacité de remboursement de la dette :

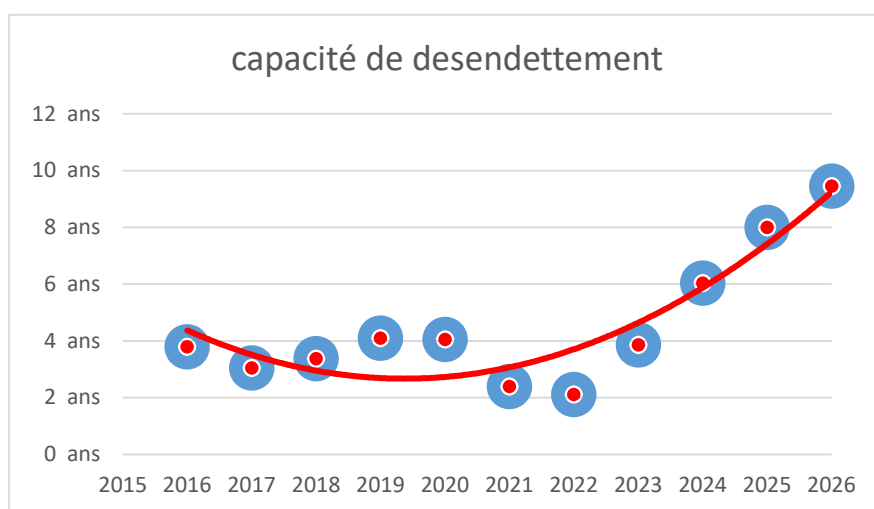
Encours de la dette / Epargne brute

	Encours	Epargne Brute	Ratio remb.
<b>2019</b>	10 542 514	2 573 211	4,1 ans
<b>2020</b>	9 816 519	2 419 548	4,1 ans
<b>2021</b>	7 565 345	3 163 279	2,4 ans
<b>2022</b>	6 798 706	1 838 000	3,7 ans
<b>Plafond maximum fixé par l'Etat</b>			<b>12 ans</b>

# Informations complémentaires Finances

## Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets	2022	2023	2024	2025	2026
Invest. courants	1 327 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Voirie	515 000 €	100 000 €	100 000 €	180 000 €	1 060 000 €
Place Munderkingen	11 000 €	450 000 €	450 000 €		
Dollfus		400 000 €	800 000 €	800 000 €	
Circulation douce	1 270 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Transition énergétique	737 000 €	495 000 €	550 000 €	396 000 €	451 000 €
Espace de respiration	410 000 €	120 000 €	200 000 €		
Reconversion friches	320 000 €	300 000 €			
Bartholdi	875 000 €				
Restaurant Lyautey	350 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €		
COSEC			1 000 000 €	3 500 000 €	2 500 000 €
Tennis	100 000 €	1 900 000 €			
Cimetière				300 000 €	300 000 €
Accueil du public			1 000 000 €	500 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 915 000 €</b>	<b>7 465 000 €</b>	<b>6 800 000 €</b>	<b>7 376 000 €</b>	<b>6 011 000 €</b>



Le projet de la mandature a été affiné.

Les grandes lignes restent les mêmes : près de 40M€ d'investissements sur le mandat et de 12M€ d'emprunt. La capacité de désendettement est quant à elle portée à 9,5 ans en fin de mandat (6,6 ans hors COSEC)

Les enveloppes de la PPI initiale ont été remplacées par des projets tenant compte des différentes études lancées en début de mandat.

Ainsi, le projet de refonte de la place Munderkingen est financé par des crédits initialement dévolus d'une part à la voirie et d'autre part aux espaces de respiration, les objectifs visés concernant ces 2 catégories. Les aménagements d'espaces de respiration ont par ailleurs été avancés dans la PPI afin que les Riedisheimois puissent profiter de ces îlots de fraîcheur le plus tôt possible.

Les projets de pistes cyclables restent à finaliser. L'étude de l'AURM devrait être rendue début de cette année et permettra de prioriser les travaux. D'ores et déjà, la piste cyclable rue de Modenheim avec passage du canal, puis prolongation par la rue de la navigation, est inscrite en 2022.

Le bureau d'étude missionné pour opérer un audit de l'état thermique de nos bâtiments nous a permis de prioriser les travaux énergétiques des différentes écoles.

Bien sûr, une PPI restant une projection à moyen terme dans un environnement très changeant, elle a vocation à évoluer et notamment en fonction des subventions qui pourront être récupérées dans le cadre du plan de relance.

# Prospective

FONCTIONNEMENT	2020	2021 R	2022 B	2023	2024
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>					
002 - Résultat reporté de fonctionnement	1 769 627 €	2 785 145 €	941 256 €	618 548 €	0 €
013 - Atténuation de charges	50 133 €	168 249 €	150 000 €	100 000 €	100 000 €
70 - Produits des services	286 665 €	596 888 €	560 000 €	450 000 €	450 000 €
73 - Impôts et taxes	8 235 992 €	8 706 814 €	8 780 000 €	8 797 677 €	8 885 713 €
74 - Dotations et participations	1 845 012 €	1 523 280 €	1 590 000 €	1 485 734 €	1 476 641 €
75 - Autres produits de gestion courante	701 064 €	733 327 €	736 000 €	713 282 €	713 282 €
76 - Produits financiers	10 €	192 €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	67 136 €	483 013 €	1 410 000 €	490 301 €	80 301 €
775 - Produits des cessions	250 €	455 505 €	1 385 000 €	410 000 €	- €
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 955 639 €</b>	<b>14 996 908 €</b>	<b>14 167 256 €</b>	<b>12 655 541 €</b>	<b>11 705 936 €</b>
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT hors cessions et report	11 185 762 €	11 756 258 €	11 841 000 €	11 626 993 €	11 705 936 €
% évolution par rapport à N-1 (hors cessions)	-4,3%	5,1%	0,7%	-1,8%	0,7%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>					
011 - Charges à caractère général	2 140 846 €	2 347 591 €	2 700 000 €	2 727 000 €	2 754 270 €
012 - Charges de personnel	4 888 605 €	4 961 411 €	5 100 000 €	5 140 800 €	5 181 926 €
014 - Atténuations de produits	264 338 €	255 824 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 153 089 €	1 182 652 €	1 650 000 €	1 666 500 €	1 683 165 €
66 - Charges financières	305 800 €	276 520 €	280 000 €	221 832 €	214 533 €
67 - Charges exceptionnelles	13 786 €	26 206 €	13 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 766 464 €</b>	<b>9 050 204 €</b>	<b>10 003 000 €</b>	<b>10 026 132 €</b>	<b>10 103 894 €</b>
% évolution par rapport à N-1	-3,8%	3,2%	10,5%	0,2%	0,8%
<b>EPARGNE BRUTE (hors report)</b>	<b>2 419 548 €</b>	<b>3 161 558 €</b>	<b>3 223 000 €</b>	<b>2 010 861 €</b>	<b>1 602 042 €</b>
EPARGNE BRUTE hors cessions et report	2 419 298 €	2 706 053 €	1 838 000 €	1 600 861 €	1 602 042 €
Taux d'épargne brute	21,6%	23,0%	15,5%	13,8%	13,7%
Remboursement du capital de la dette	727 245 €	753 598 €	760 000 €	794 098 €	848 644 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 692 303 €</b>	<b>2 407 960 €</b>	<b>2 463 000 €</b>	<b>1 216 763 €</b>	<b>753 398 €</b>
EPARGNE NETTE hors cessions	1 692 053 €	1 952 455 €	1 078 000 €	806 763 €	753 398 €

## Budget eau 2022

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
627 Services bancaires et assimilés	1 000,00€
658 Charges diverses de gestion courante	100,00€
66111 Intérêts	30 000,00€
673 Titre annulés sur exercices antérieurs	3 000,00€
022 Dépenses imprévues	3 000,00€
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>37 100,00€</b>
023 Virement à la section d'investissement	295 501,01€
6811 Dotations aux amortissements	145 000,00€
<b>Total des dépenses d'ordres de fonctionnement</b>	<b>440 501,01€</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>477 601,01€</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
70111 Vente d'eau aux abonnés	280 000€
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>280 000€</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	193 601,01€
777 Amortissement des subventions	4 000,00€
<b>Total des recettes d'ordres de fonctionnement</b>	<b>197 601,01€</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>477 601,01€</b>

<b>Dépenses d'investissements</b>	
21531 Réseaux d'eau	390 843,44€
1641 Emprunts en euros	130 000,00€
020 Dépenses imprévues	20 000,00€
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>540 843,44€</b>
040 Amortissement des subventions	4 000,00€
<b>Total des dépenses d'ordres d'investissement</b>	<b>4 000,00€</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>544 843,44€</b>

<b>Recettes d'investissements</b>	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>124 090,57€</b>
001 Résultat d'investissement reporté	104 342,43€
021 Virement de la section de fonctionnement	295 501,01€
281531 Amortissement réseaux d'eau	145 000,00€
<b>Total des dépenses d'ordres d'investissement</b>	<b>544 843,44€</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>544 843,44€</b>

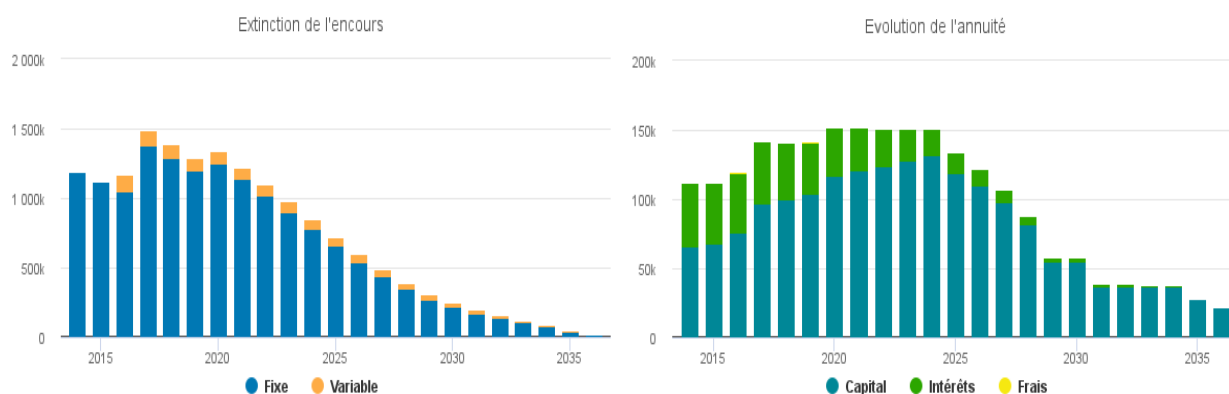
Les travaux d'eau pour 2022 porteront sur le renouvellement pour le tronçon de 300 ml dans la rue d'Alsace entre Habsheim/Alfred Weiss. Ainsi que les restes à réaliser de la rue des Bleuets.

## Tableau prévisionnel de la dette et de son annuité

Evolution de la dette sur l'ancien mandat et le mandat en cours

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2014	65 527	46 326	111 853	1 122 780
2015	68 135	43 516	111 711	1 167 145
2016	76 474	42 750	119 623	1 490 671
2017	97 190	44 373	141 563	1 393 481
2018	100 333	41 132	141 465	1 293 148
2019	103 597	37 770	141 592	1 339 551
2020	116 986	35 070	152 056	1 222 565
2021	120 506	31 120	151 626	1 102 059
2022	124 162	27 331	151 493	977 897
2023	127 959	23 400	151 360	849 937
2024	131 903	19 323	151 226	718 034
2025	118 884	15 336	134 220	599 150
2026	110 476	11 763	122 240	488 674

Tout comme la dette du budget principal, la dette du budget de l'eau est vieillissante et sera divisée par deux au cours du mandat si aucun nouvel emprunt n'est pris.



## B1 - La structure des effectifs

EFFECTIFS AU 31/12/2021		
CATÉGORIES	STATUT	NOMBRE D'AGENTS
A	Titulaires	11
	Contractuels	0
	<b>Ensemble</b>	<b>11</b>
B	Titulaires	12
	Contractuels	1
	<b>Ensemble</b>	<b>13</b>
C	Titulaires	76
	Contractuels	23
	<b>Ensemble</b>	<b>99</b>
Soit un total de 123 agents		

## B2 – Les dépenses de personnel

ANNÉES	MASSE SALARIALE	ÉVOLUTION	Nombre total d'agents	Nombre d'agents à temps complet	Agents à temps partiel ou non complet		Nombre total d'équivalent à temps plein
					Nombre d'agents	Equivalents temps plein	
2016	4.829.493,93 €	0,69 %	135 dont	81	54	29	110
2017	4.748.407,01 €	-1,67 %	126 dont	81	45	26	107
2018	4.730.502,20 €	-0,37 %	129 dont	82	47	26	108
2019	4.792.062,81 €	+1,30 %	123 dont	83	40	23	106
2020	4.888.377,04 €	+2,00 %	123 dont	83	40	23	106
2021	4.961.310,97 € €	+1,49 %	126 dont	80	46	28	108
2022	5.100.000,00 €	+2,80 %	123 dont	80	43	27	107

Pour l'année 2022, les éléments de rémunération qui figurent dans le budget primitif de cette année tiennent compte de la situation statutaire de l'ensemble du personnel actuellement en poste au plan des effectifs de la Ville ainsi que des contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion et dont les traitements sont remboursés par la Ville. La durée hebdomadaire de travail au sein de la collectivité a été de 35 heures jusqu'au 31 décembre 2021, puis passe à 36 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.



LIBELLE	MONTANT	PART DE LA MASSE SALARIALE
Traitement indiciaire	2.175.658,66 €	43,85 %
Nouvelle Bonification Indiciaire	25.668,76 €	0,51 %
Régime Indemnitare	583.167,19 €	11,75 %
Heures supplémentaires/complémentaires	100.733,02 €	2,04 %
Avantages en nature	4.485,12 €	0,10 %
Charges	1.931.693,50 €	38,93%
Autres	139.904,72 €	2,82 %
<b>TOTAL</b>	<b>4.961.310,97 €</b>	<b>100 %</b>

## B3 – La durée effective du travail

Dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, publiée au Journal officiel le 7 août 2019, la Ville a engagé, en début d'année 2020, une réflexion sur le temps de travail et ainsi permettre d'actualiser l'accord sur le temps de travail du 12 décembre 2001. La crise sanitaire en 2020 avait bouleversé le planning des réunions relatives à cette réflexion et de ce fait celle-ci s'est poursuivie en 2021.

La loi précitée impose à l'ensemble des collectivités de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de temps de travail dans un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes. La Ville de RIEDISHEIM a ainsi délibéré sur le nouveau règlement du temps de travail le 24 juin 2021, pour une mise en œuvre opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La réglementation en vigueur fixe la durée annuelle de travail à 1607 heures. Dans le cadre de l'accompagnement de la Ville par le Cabinet KPMG, il a ainsi été profité de cette réflexion collective et globale sur l'organisation du temps de travail au sein des services municipaux pour :

- S'assurer que l'organisation du temps de travail est adaptée aux besoins de chaque service et aux attentes des usagers des services publics ;
- Garantir l'équité de traitement des agents, c'est-à-dire un juste équilibre entre l'harmonisation des règles et la prise en compte des spécificités des services ;
- Favoriser une qualité de vie au travail satisfaisante pour l'ensemble du personnel ;
- Promouvoir des pratiques innovantes en matière de temps de travail.

Aussi, le nouveau règlement du temps de travail de la Ville permet de se mettre en conformité avec la réglementation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La durée du temps de travail passe à 36 heures à la Ville à compter de cette date

# B3b – L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

GRADE	RECRUTEMENTS (Nombre de postes)	DATE
Directeur de cabinet du Maire	1	En cours
ATSEM ou agent de service en fonction des remplacements à assurer	-	Ponctuellement
Renfort service ressources humaines	1	Mi-temps pour 6 mois
Renfort service communication	1	En réflexion

- Départs en retraite actés en 2022 :

- o Un agent du poste de Police Municipale (brigadier-chef principal) au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- o Un officier d'état civil (adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- o La responsable du service de l'urbanisme (attaché) au 1<sup>er</sup> juin 2022

Compte tenu de l'état des effectifs actuels et des fluctuations énoncées, un montant total de 5.100.000.- € est inscrit au budget 2022.

## Informations complémentaires de ressources humaines

Pour rappel, le logiciel de gestion des temps de la Société HOROQUARTZ, mis en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la partie « badgeage », avait évolué, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la prise en compte, dans les compteurs, des absences et des congés. Il avait été étendu, pour une période de test, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour les ATSEMS et les agents de service, avec une poursuite en réel au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce logiciel a à nouveau évolué par la prise en compte des paramétrages pour le nouveau temps de travail mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec les deux nouveaux régimes pour les responsables de service et les cadres A, à savoir le forfait jours et la franchise d'heures, le régime commun pour les agents sur la base de 36 heures hebdomadaires a également été paramétré.

La mise en place du label Marianne avait été engagée par la Ville courant 2018 et s'est poursuivie en 2021 avec l'audit de contrôle effectué par l'évaluateur afin de consolider le référentiel en place et anticiper le référentiel Service Public +.

Un accompagnement s'est poursuivi tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2021 avec le Cabinet K.P.M.G., et en collaboration avec les responsables de service et les agents de la Ville pour réfléchir sur les nouvelles règles du temps de travail, qui ont permis d'aboutir à la rédaction et à l'adoption du nouveau règlement du temps de travail, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN 2021

GRADE	DÉPARTS EN RETRAITE	DATE
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe EV	1	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Brigadier-chef principal PM	1	1 <sup>er</sup> avril 2021
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe ménage	1	1 <sup>er</sup> août 2021
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe ménage	1	1 <sup>er</sup> septembre 2021
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 <sup>er</sup> septembre 2021
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 <sup>er</sup> septembre 2021
TOTAL	6	

GRADE	DÉPARTS POUR MUTATION	DATE
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Informatique	1	1 <sup>er</sup> juillet 2021
Adjoint administratif Communication	1	27 septembre 2021
Brigadier-chef principal PM	1	18 octobre 2021
Ingénieur BEB	1	1 <sup>er</sup> décembre 2021
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe SAJES	1	15 décembre 2021
TOTAL	5	

GRADE	DÉPARTS (Diverses raisons)	DATE
Adjoint technique, fin de contrat à la demande de l'agent	1	28 février 2021
Adjoint technique, fin de contrat	1	1 <sup>er</sup> avril 2021
Adjoint administratif, fin de contrat	1	30 juin 2021
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe, fin de contrat	1	9 juillet 2021
Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe, disponibilité	1	30 août 2021
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe, fin de contrat	1	1 <sup>er</sup> septembre 2021
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe, disponibilité	1	15 novembre 2021
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe, disponibilité	1	1 <sup>er</sup> décembre 2021
TOTAL	8	

GRADE	RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS (Nouveaux contrats ou prolongations)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01.01.2021	30.08.2022
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01.01.2021	04.02.2022
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01.01.2021	28.02.2022
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	08.03.2021	30.04.2021
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	23.08.2021	31.03.2022
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	31.08.2021	28.02.2022
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe et ménage	1	01.09.2021	06.07.2022
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01.09.2021	30.08.2022
Adjoint d'animation	1	11.05.2021	30.06.2021
Adjoint technique saisonnier	1	15.04.2021	15.10.2021
Adjoint technique saisonnier EV	1	01.07.2021	31.08.2021
Adjoint technique saisonnier EV	1	05.07.2021	31.08.2021
Adjoint technique saisonnier EV	1	05.07.2021	06.08.2021
Adjoint technique saisonnier EV	1	05.07.2021	31.08.2021
Adjoint technique saisonnier EV	1	15.07.2021	31.08.2021
Adjoint technique espaces verts	1	19.07.2021	31.01.2022
Adjoint administratif Communication	1	01.01.2021	31.12.2021
Adjoint administratif Accueil	1	01.01.2021	13.03.2022
Adjoint administratif CCAS	1	01.01.2021	02.03.2022
Adjoint administratif renfort RH mi-temps	1	07.07.2021	31.03.2022
Adjoint administratif Communication	1	01.10.2021	31.03.2022
Adjoint administratif SAJES	1	15.11.2021	28.02.2022
Adjoint administratif Juridique	1	17.11.2021	17.05.2022
Adjoint technique chauffagiste sanitaire	1	01.01.2021	31.03.2022
Technicien informatique	1	14.06.2021	30.04.2022
Technicien Urbanisme	1	15.12.2021	15.06.2022
Adjoint du patrimoine, puis CDD Ville	1	01.01.2021	31.12.2021
Adjoint administratif bibliothèque mi-temps puis stagiairisation	1	01.01.2021	31.12.2021
Adjoint technique ménage puis stagiairisation	1	01.01.2021	31.08.2021
Adjoint technique ménage,	1	01.01.2021	06.02.2022
Adjoint technique ménage	1	01.01.2021	00.02.2022
Adjoint technique ménage	1	08.01.2021	07.02.2022
Adjoint technique ménage	1	08.03.2021	31.12.2021
Adjoint technique ménage	1	10.06.2021	31.08.2022
TOTAL	34		

GRADE	RECRUTEMENT PAR MUTATION/DÉTACHEMENT	DATE
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Archives	1	1 <sup>er</sup> février 2021
Adjoint administratif Environnement	1	1 <sup>er</sup> juin 2021
Brigadier-chef principal PM	1	1 <sup>er</sup> juin 2021
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire	1	1 <sup>er</sup> septembre 2021
TOTAL	4	

GRADE	AGENTS EN DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES	DATE DE FIN DE DISPONIBILITÉ EN COURS
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe CCAS	1	1 <sup>er</sup> mars 2022
Adjoint technique espaces verts (demande de réintégration)	1	Maintien en disponibilité à compter du 15 février 2020
Adjoint administratif service communication	1	20 juin 2022
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe du SAJES	1	1 <sup>er</sup> juin 2022
Adjoint technique service voirie (demande de réintégration)	1	Maintien en disponibilité à compter du 20 avril 2021
Adjoint technique ménage école	1	1 <sup>er</sup> septembre 2022
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	31 août 2022
Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	30 août 2022
Adjoint technique ménage	1	14 mai 2022
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Juridique	1	1 <sup>er</sup> décembre 2022
TOTAL	10	

Il est à noter que les agents de service à temps non complet, de même que les A.T.S.E.M.S. contractuelles de la Ville assurent de manière régulière des heures complémentaires pour pallier les absences des agents en congé de maladie et/ou en congés, ou lors de modifications dans le temps de travail des A.T.S.E.M.S.

Au courant de l'année 2021 :

- Le couvre-feu à 18 heures à partir du 10 janvier 2021,
- Le confinement à partir du 5 avril 2021,
- La fermeture des écoles et établissements d'accueil du 6 au 9 avril 2021 et les vacances scolaires avancées du 12 au 23 avril 2021,
- La réouverture des écoles et établissements d'accueil le 26 avril 2021,
- L'établissement des justificatifs de déplacement pour l'ensemble des agents
- La poursuite du télétravail mise en place lors du premier confinement du 18 mars 2020,
- Les arrêts de maladie, toutes pathologies confondues,
- Le renforcement du protocole sanitaire dans les écoles et la restauration scolaire tout au long de l'année

ont nécessité la mise en place d'un plan pour organiser l'ensemble des services de la collectivité, tant en matière de télétravail, de présentiel, de remplacements des agents absents, mais également pour gérer la fermeture des écoles au niveau des ATSEMS et du personnel de service.

Certaines dépenses supplémentaires ont eu un impact sur les frais de personnel, outre les recrutements et les remplacements cités ci-devant, entre autres les renforts en personnels, le versement des allocations de retour à l'emploi pour trois agents titulaires ayant démissionné, les nominations après concours ou examens, les avancements d'échelon et de grade, le versement des primes aux médaillés et de départ à la retraite ou les revalorisations du régime indemnitaire de collaborateurs.

<b>Les avantages nature en 2021</b>		
<b>LIBELLÉ AVANTAGE</b>	<b>NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS</b>	<b>MONTANT</b>
Nourriture	1	623,70 €
Logement	2	2.825,34 €
Véhicule	1	1.036,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4.485,12 €</b>

## LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

LIBELLE HEURES	ANNEE 2019		ANNEE 2020		ANNEE 2021	
	NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT
Heures complémentaires personnel titulaire à temps partiel	2 212 h 50	24.015,37 €	1 730 h 25	19.053,21 €	2 344 h 00	25.562,03 €
Heures supplémentaires (moins de 14 h)	1 876 h 25	28.984,68 €	1 548 h 50	25.792,23 €	2 122 h 25	35.969,76 €
Heures supplémentaires (plus de 14 h)	971 h 00	15.132,08 €	703 h 75	11.997,31 €	1 004 h 25	17.159,11 €
Heures supplémentaires (nuit)	230 h 50	8 106,91 €	172 h 25	5.795,46 €	287 h 75	10.138,30 €
Heures supplémentaires (dimanche, jour férié)	499 h 25	13 495,70 €	562 h 50	14.673,66 €	429 h 00	11.903,82 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 776 h 50</b>	<b>89.734,74 €</b>	<b>4 717 h 25</b>	<b>77.311,97 €</b>	<b>6 187 h 25</b>	<b>100.733,02 €</b>

## LES JOURS D'ABSENCE POUR MALADIE ET AUTRES

TYPE D'ABSENCE	ANNEE 2019		ANNEE 2020		ANNEE 2021	
	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE JOURS D'ABSENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE JOURS D'ABSENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE JOURS D'ABSENCE
Maladie ordinaire agents CNRACL	22	897	36	1 350	20	1 566
Maladie ordinaire agents IRCANTEC	10	88	23	1 023	24	1 155
<i>SOUS TOTAL</i>		<i>985</i>		<i>2 373</i>		<i>2 721</i>
Accident de travail tous agents	7	485	6	185	4	614
Maladie professionnelle	-	-	-	-	2	654
Longue maladie tous agents	1	365	1	365	0	0
Enfant malade tous agents	12	29,50	2	7	17	33
Temps partiel thérapeutique	0	0	2	279	3	231
Congé de maternité	1	153	1	50	3	413
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2017,50</b>		<b>3259</b>		<b>4 666</b>
Taux d'absentéisme maladie ordinaire		4,06 %		10,03 %		11,31 %
Taux d'absentéisme tous types d'absences		8,32 %		13,78 %		19,39 %

## LA FORMATION

TOUS TYPES DE FORMATIONS CNFPT OU AUTRES ORGANISMES ET EN INTERNE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION
ANNEE 2016	44	154
ANNEE 2017	66	268
ANNEE 2018	52	226
ANNEE 2019	103	175
ANNEE 2020 (formations fortement réduites du fait de la crise sanitaire et organisées souvent en distanciel)	26	75
ANNEE 2021 également perturbée pour les formations (réalisées en présentiel et en distanciel)	29	91
<p><u>Et d'autre part :</u></p> <p><u>Accompagnement Cabinet KPMG sur la réorganisation du temps de travail avec, entre autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des scénarios aux responsables de service le 21 janvier 2021, puis le 11 mars 2021</li> <li>- COPIL le 26 janvier 2021, présentation aux élus le 27 janvier 2021</li> <li>- Réunions temps de travail des cadres avec scénarios le 18 février 2021, puis avec les services et les agents les 18 et 23 février 2021</li> <li>- COPIL le 18 mars 2021</li> <li>- Diverses réunions pour l'élaboration du projet de règlement du temps de travail</li> <li>- COPIL le 7 mai 2021 sur les Lignes Directrices de Gestion</li> </ul> <p><u>Les principales formations organisées en intra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à la sécurité et à l'accueil pour les nouveaux agents recrutés les 15 et 22 septembre 2021</li> <li>- Recyclage SST</li> <li>- Formation Charte Marianne, sensibilisation à la qualité et au contenu du nouveau référentiel Marianne le 2 juin 2021</li> <li>- Formation des auditeurs Marianne les 3 et 4 juin 2021</li> </ul> <p>pour les RH</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à la DSN (déclaration sociale nominative)</li> <li>- Formation, assistance et paramétrage, pour les RH, dans le logiciel de gestion des temps Horoquartz (28 jours de 2018 à 2020, 17 jours en 2021)</li> </ul>		



## LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS

La mise en place du Compte Epargne Temps au sein de la Ville a fait l'objet d'une délibération en Conseil municipal, lors de la séance du 19 mai 2016, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

<b>Jours indemnisés et/ou convertis RAFP (retraite) en 2021</b>			
CATEGORIE D'EMPLOI	NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS	MONTANT INDEMNISÉ en 2021
A	5	184 jours	24.840,00 €
B	4	66 ½ jours	5.985,00 €
C	4	47 ½ jours	3.562,50 €
Jours convertis RAFP	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>298 jours</b>	<b>34.387,50 €</b>

<b>Mise en place de l'indemnité kilométrique VELO (à partir du 16 juillet 2018)</b>		
Années / Nombre d'agents concernés	Nombre de kilomètres parcourus	Montant versé (0,25 €/km)
2018/8 agents	2 984,97 kms	746,25 €
2019/8 agents	3 933,04 kms	983,30 €
2020/7 agents	1 808,85 kms	452,25 €
2021/5 agents	1 687,22 kms	421,81 €

D'autre part, l'assistant de prévention s'est occupé de la fourniture à l'ensemble du personnel de masques ainsi que de gel hydroalcoolique. Récemment, des masques FFP2 et des autotests ont également pu être distribués pour le personnel des écoles.

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> confinement national à partir du 5 avril 2021 et des couvre-feux des 15 décembre 2020 et 10 janvier 2021, une cellule de crise a été constituée et celle-ci a démarré des réunions, les mardis soir, depuis le 3 novembre 2020 pour évoquer de manière hebdomadaire :

- les modalités de fonctionnement des services,
- un bilan du suivi des cas contacts parmi les agents,
- le recensement des jours télétravaillés,
- le protocole sanitaire dans les écoles,
- la communication interne,
- la sécurité sur la voie publique.

## LE TÉLÉTRAVAIL

Lors du premier confinement du 17 mars 2020 à midi au 10 mai 2020, le Gouvernement avait fortement incité à recourir au télétravail et de ce fait les agents dont les activités pouvaient être exercées en télétravail ont recouru à ce mode de travail, à domicile, et ont depuis continué pour certains à télétravailler de manière ponctuelle ou régulière. Le logiciel de gestion des temps Horoquartz a de ce fait évolué pour prendre en compte les diverses dispositions en la matière et les compteurs correspondants ont été créés :

LE TÉLÉTRAVAIL en 2021		
LIBELLÉ TÉLÉTRAVAIL (dans le logiciel de gestion des temps Horoquartz)	NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	NOMBRE DE JOURS CUMULÉS DES AGENTS
Ponctuel à/c du 24.11.2020	22	150 ½ jours
Télétravail régulier	3	46 ½ jours
TOTAL		197 jours